

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	30
Date de la convocation		
08/12/2022		
Dataffichage		
08/12/2022		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 15 décembre 2022 (20 h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt-deux et le quinze
décembre à vingt à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay) FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), ROFFAT Hubert, DAVID Blandine, DOTTO Luc (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Ben Abdellah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : GERVAIS Christian (Croizet/Gand) a donné pouvoir à GIRAUD Jean-Marc (Lay), Véronique FESSY (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Ben Abdellah (Régny), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay) BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusé : ROCHE André (St Priest la Roche)

Délibération 2022-079-CC

Objet : Avance de trésorerie du Budget Principal au Budget Assainissement

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhone



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay
Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20221215-2022-079-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Émis par le préfet - 20/12/2022
Affichage - 20/12/2022

Délibération 2022-079-CC

Objet : Avance de trésorerie du Budget Principal au Budget Assainissement

Vu la délibération 2020-084-CC instaurant l'autonomie financière du budget assainissement (SPIC),

Vu les titres de recettes émis sur le budget assainissement pour le recouvrement des vidanges et contrôles du bon fonctionnement,

Vu les factures payées aux entreprises afin de réaliser les vidanges et les contrôles de bon fonctionnement,

Vu la délibération 2021-108-CC approuvant une avance de 32 000 € remboursables 12 mois après,

Considérant le temps de latence qu'il existe entre l'émission des titres et le paiement des particuliers,

Considérant les dépenses à payer (emprunt-factures),

Considérant l'article R 2221-70 du CGCT indiquant que les ordonnateurs ont la possibilité de verser une avance de trésorerie à leurs régies dotées de la seule autonomie financière,

Considérant que c'est une opération d'ordre non budgétaire faite par le comptable au vu d'une délibération,

Après l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement d'une avance du Budget Principal au Budget Assainissement dans l'attente de l'encaissement des recettes,
- **DIT QUE** cette avance sera effectuée sur une période infra-annuelle, c'est-à-dire sur une période de moins de 12 mois, ne coïncidant pas forcément avec l'exercice comptable,
- **VALIDE** une avance d'un montant de 64 000 €,
- **DONNE** au comptable payeur l'autorisation du versement de cette avance par une écriture de trésorerie et autorise les écritures dans les comptes de régie et dans les comptes de la collectivité de rattachement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Le Président,

Jean-Paul CAPITAN

Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20221215-2022-079-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Affichage : 20/12/2022